

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord - Pas-de-Calais

UNITE TERRITORIALE DE LILLE
323, avenue du Président Hoover
BP 479
59021 LILLE CEDEX
Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 14h00-17h00

Référence : JJVO/SS

Affaire suivie par : jean-jacques Van Ooteghem
Courriel : jean-jacques.van-ooteghem@industrie.gouv.fr
Tél : 03.20.15.84.07. - Fax : 03.20.54.26.90.

DEMANDEUR	Etablissements LESAGE ET FILS
Commune	CHEMY (59147)
Objet	Demande d'autorisation d'exploiter un atelier de découpes de viandes et préparations de charcuterie
Références	Dossier en date du 28 octobre 2009

1. Présentation du demandeur, de son projet et du contexte de la demande

La Société LESAGE ET FILS est spécialisée dans la découpe de viandes et la fabrication de produits de charcuterie ; elle est installée sur ce site depuis 1975. Une réorganisation des activités devrait se traduire par une meilleure productivité, à même de porter le tonnage journalier traité à 14 tonnes.

2. Etude d'impact

2.1 Etat initial

Par rapport aux enjeux présentés, le dossier aborde correctement les principaux aspects au niveau de l'analyse de l'état initial de l'environnement : eaux souterraines, protection des captages en eaux potables, faune et flore, sites et paysages, absence de proximité de zones à enjeux naturels remarquables.

2.2 Evaluation des impacts

Au regard des enjeux présentés, le dossier présente une analyse correcte des incidences directes ou indirectes de l'activité sur les différentes composantes environnementales ; les impacts sont identifiés : niveaux sonores, rejets des eaux pluviales et industrielles sont les deux sujets à améliorer.

2.3 Mesures d'évitement, de suppression, de réduction, de compensation

Les eaux industrielles, essentiellement de nettoyage, sont prétraitées par des dégraisseurs, il est prévu d'en améliorer les performances afin de respecter les valeurs du projet de convention avec le gestionnaire de la station d'épuration de Gondécourt vers laquelle sont acheminées ces eaux via le réseau d'assainissement urbain.

Les eaux pluviales seront tamponnées par un bassin d'un volume suffisant pour étaler une pluie vicennale et traitées par un séparateur d'hydrocarbures.

La rétention des extinctions d'un éventuel incendie est prévue ; des mesures sont prises pour limiter le risque de pollution des milieux (stockage d'hydrocarbures dans une cuve à double-paroi avec détecteur de fuite).

Des dispositifs d'atténuation sonores ont été mis en place sur les extracteurs d'air et sur le groupe froid, leur efficacité sera validée par une campagne de mesures..

La situation de la Société a été analysée vis-à-vis des meilleures techniques disponibles (M.T.D.) pour les industriels agro-alimentaires.

Enfin, les conditions de réhabilitation du site après exploitation sont évoquées dans le dossier.

2.4 Evaluation de l'impact résiduel

L'étude conclut à une absence d'impact notable sur les différentes composantes de l'environnement.

2.5 Conclusion et prise en compte de l'environnement

Par rapport aux enjeux présentés le dossier a proposé une bonne analyse des impacts du site sur les différentes composantes environnementales : eaux superficielles et souterraines, sols, paysages, zones à enjeux écologiques, faune et flore.

Des mesures sont prises par l'exploitant afin de limiter l'impact de son activité sur le milieu naturel et le voisinage. L'exploitant s'engage à améliorer le prétraitement des eaux industrielles et la gestion des eaux pluviales (tamponnement, traitement), afin que ses effluents soient compatibles avec les valeurs de rejet demandées par le gestionnaire de la station d'épuration de Gondécourt.

Les impacts potentiels sont identifiés et traités, les incidences directes et indirectes sont prises en compte.

3. Etude de dangers

3.1 Identification et caractérisation des potentiels de dangers

Les potentiels de dangers des installations ont été identifiés et caractérisés ; s'agissant d'une industrie agro-alimentaire, ils sont liés essentiellement à l'incendie des stockages d'emballages et des produits finis et semi-finis emballés.

3.2. Estimation des conséquences de la concrétisation des dangers

L'étude des dangers permet une bonne appréhension du territoire concerné par les installations dans la mesure où les enjeux sont correctement décrits (personnes, biens, activités susceptibles d'être menacés ou affectés) : ce sont essentiellement les terrains situés en limite de propriété ouest qui pourraient être concernés par l'incendie des stockages de produits finis et semi-finis.

3.3. Accidents et incidents survenus, accidentologie

Les événements pertinents relatifs à la sûreté de fonctionnement survenus sur d'autres sites mettant en œuvre des installations comparables ont été recensés, ce sont des incendies dans la plupart des cas.

3.4. Evaluation préliminaire des risques

Une analyse préliminaire des risques a été menée par un groupe de travail associant des cadres de l'entreprise et le Bureau d'Etudes KALIES.

3.5. Etude détaillée de réduction des risques

Une démarche de réduction des risques a été entreprise, elle repose essentiellement sur des dispositions constructives, notamment un mur coupe-feu 2 h en limite ouest, où les constructions sont les plus proches des limites de propriété ainsi les flux thermiques ≥ 3 kW/m² sont contenus dans les limites de propriété. En outre, des dispositions organisationnelles sont en place : formation du personnel, entretien du matériel, consignes.

3.6. Quantification et hiérarchisation des différents scénarios en terme de gravité, de probabilité et de cinétique de développement en tenant en compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection

- * L'étude des dangers ainsi faite est conforme à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées.
- * A ce titre, l'étude de dangers expose clairement les phénomènes dangereux que les installations sont susceptibles de générer en présentant, pour chaque phénomène, les informations relatives aux classes de probabilité d'occurrence, aux distances d'effets, et au caractère lent ou rapide des phénomènes mentionnés.

3.7. Conclusion

L'étude de dangers a été correctement menée sur la base des textes en vigueur, les dispositions organisationnelles précitées devront être régulièrement validées.

4. Conclusion générale

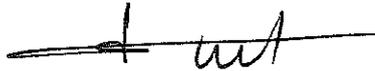
La Société LESAGE ET FILS connaît une croissance régulière, ses capacités de préparation de produits d'origine animale entraînent un classement de l'établissement sous le régime de l'autorisation Préfectorale au titre de la rubrique 2221-1 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le dossier de demande d'autorisation aborde les différents aspects de manière proportionnée aux enjeux : amélioration du prétraitement des eaux industrielles, tamponnement et traitement des eaux pluviales, atténuation des niveaux sonores.

Sur ce dernier point, l'efficacité des dispositifs d'insonorisation devra être validé par une campagne de mesure des niveaux sonores.

En conclusion, les différents aspects sont abordés de façon satisfaisante et la prise en compte de l'environnement est jugée satisfaisante par l'autorité environnementale, ce qui permettra au public de se prononcer en toute connaissance de cause sur la demande lors de l'enquête publique.

DOUAI, le 11 FEV. 2010
Le Directeur,



MICHEL PASCAL